

Consultation publique

# Construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse

**Consultation publique sur le poste de ventilation  
mécanique (PVM) Bellechasse**

**Réponses complémentaires suivant les questions  
posées par les participants lors de la séance  
d'information du 12 novembre 2024.**

28 novembre 2024

## **Rappel des objectifs de la consultation publique dans le cadre de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun.**

Présenter les travaux et ouvrages suivants:

- Construction d'un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro entre les stations Beaubien et Rosemont.
- Démolition du bâtiment situé au 530-532 rue de Bellechasse.

Entendre les opinions et commentaires du public quant aux ouvrages et travaux à venir au 530-532 rue de Bellechasse.

Émettre des recommandations à la STM en vue d'une meilleure acceptabilité sociale des ouvrages et travaux.

-----

Pour le choix du site, plusieurs éléments ont été considérés, notamment la faisabilité technique en lien avec les besoins de ventilation et les objectifs d'évacuation des personnes; l'intégration dans le milieu et les coûts.

### **Quels sont les critères pour déterminer l'emplacement du site choisi ?**

La STM considère plusieurs critères avant de déterminer l'emplacement d'un site pour un poste de ventilation mécanique, notamment :

- 1. La faisabilité technique :**
  - Faisabilité du projet par rapport à sa localisation;
  - Conformité de la marge de raccordement acceptable du tunnel du métro;
  - Conformité aux besoins de ventilation;
  - Complexité des solutions d'ingénierie.
- 2. Les coûts de réalisation**
  - Longueur du nouveau tunnel pour rejoindre le métro;
  - Acquisition de site;
  - Implantation du chantier.
- 3. L'intégration dans le milieu :**
  - Nombre d'immeubles à acquérir et quantité de logements touchés;
  - Intégration harmonieuse du projet dans son milieu (en termes d'architecture et d'aménagement paysager, par exemple);
  - Adhésion de l'arrondissement quant au site choisi.
- 4. Impacts et cohabitation durant la mise en œuvre**
  - Impacts des travaux sur les riverains;
  - Occupation des rues et gestion des entraves routières;
  - Impact sur les pistes cyclables, sur les stationnements sur rue;
  - Déneigement;
  - Immeuble contigu vs espace disponible pour le chantier.

### Raisons principales relatives au choix du 530-532 rue Bellechasse

Site	Conclusion
<b>530-532, rue de Bellechasse</b>	<b>Site retenu</b> pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Faisabilité du projet par rapport à sa localisation à proximité de la marge de raccordement acceptable du tunnel du métro.</li><li>• Un seul immeuble à acquérir.</li><li>• Limite les impacts sur les riverains puisque le bâtiment est isolé (non contigu).</li><li>• Espace suffisant disponible pour la mise en œuvre sans entraver d'intersection de rues.</li><li>• Coûts de réalisation avantageux.</li><li>• Possibilité d'intégration architecturale harmonieuse et de verdissement.</li><li>• Adhésion de l'arrondissement quant au site choisi.</li></ul>

#### **SQI (Société québécoise des infrastructures)**

##### **Site coin Bellechasse et Saint-Vallier**

Nous sommes actuellement en discussion avec la SQI pour évaluer la possibilité de reconsidérer le site. Rappelons qu'en 2021, nous avons reçu un refus de leur part. Il se peut très bien qu'à terme, les analyses ne soient pas concluantes et que le 530-532, rue de Bellechasse demeure la meilleure option pour réaliser le poste de ventilation mécanique Bellechasse.